

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 119 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Haouaria HADJ CHICK - Michel AMBROSINO - Chistian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - François FRANCESCHI - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Corinne LEGAL - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - René MALLEVILLE - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO représenté par Jean-Pierre FOUQUET - Francis ALLOUCH représenté par Antoine LORENZI - Sylvie ANDRIEUX représentée par François FRANCESCHI - Philippe BERGER représenté par Eric DI MECO - François-Noël BERNARDI représenté par Bernard MOREL - Gérard BISMUTH représenté par Vincent COULOMB - Alexandre BIZAILLON représenté par Samia GHALI - Roland BLUM représenté par Renaud MUSELIER - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Valérie BOYER représentée par Claude DAUMERGUE - Jean BRUNEL représenté par Michel LO IACONO - Pascal CHAIX représenté par Francis GIRAUD - Eric DIARD représenté par Francis GIRAUD - Albert GUIGUI représenté par Henri RUGGERI - Bernard JACQUIER représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par André MOLINO - Laurent LAVIE représenté par Laurence JOUANDON - Marie-Louise LOTA représentée par Christian MAYADOUX - Robert MALATESTA représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Henri MATTEI représenté par Patrick BORE - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Jacqueline MAURIC représentée par Sabine BERNASCONI - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Roger MERONI représenté par Georges ROSSO - Frédéric OUNANIAN représenté par Alain CROCE - Gilles PAGLIUCA représenté par Xavier CACHARD - Guy PONTOUS représenté par Jean-François DENIS - Jacques ROCCA SERRA représenté par Gilles PAGLIUCA - Arlette SALVO représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Maxime TOMMASINI - Daniel SIMONPIERI représenté par René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE représenté par Robert HABRANT - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille FOURNERON - France GAMERRE - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 002-577/08/CC

■ Participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'animation du "Système Productif Localisé Professions Mode" porté par la Chambre Syndicale d'Habillement
DDEAIG 08/1484/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le « SPL Professions Mode » regroupe depuis 5 ans les actions économiques de l'amont de la filière Mode de la métropole marseillaise. Il est porté depuis 4 ans par la Chambre Syndicale de l'Habillement qui, en se restructurant, a créé une véritable dynamique industrielle.

En 2007, la Chambre Syndicale de l'Habillement et le SPL Professions Mode ont su renouveler leurs forces pour dynamiser la filière Mode-Habillement.

- Salons professionnels en France : salon Association Méditerranéenne des Agents Textiles avec 20 agents commerciaux et 200 marques à Marseille en février et septembre ; salon du Prêt-à-Porter à Paris de février avec 33 marques, de septembre avec 41 marques ; le Who's Next en mars et septembre.
- Développement à l'international : participation aux salons de Düsseldorf, New-York, Madrid, Tokyo et Moscou ; promotion de la filière à Taïwan en octobre, rencontres professionnelles en Egypte, en Bulgarie.
- Innovation : mise en place de la plate-forme de services industriels à partir de l'implantation de Mistral Services ; lancement de la traçabilité.
- Actions spécifiques artisanat : participation à Artisan 13, à Métierama et aux Olympiades des Métiers en liaison avec les structures de formation.

Les objectifs pour 2008 sont de poursuivre les défilés et salons, d'intensifier l'action à l'international et les opérations compétences et emplois.

Les entreprises adhérentes au SPL sont au nombre d'une centaine se répartissant en 40 donneurs d'ordres, 17 façonniers et 50 créateurs.

MPM a soutenu le SPL en 2007 en apportant une participation de 25.000 euros.

Le budget prévisionnel du SPL Professions Mode s'élève, pour 2008, à 168.908 euros, en diminution de 47.8 % par rapport à 2007, expliquée par un meilleur ciblage des actions.

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

Charges de personnel :	92.314 euros
Autres services extérieurs :	28.000 euros
Achats :	27.095 euros
Services extérieurs :	11.164 euros
Cotisations :	10.335 euros

Les recettes sollicitées sont constituées par :

Entreprises :	68.150 euros
Région Paca :	39.000 euros
Ville de Marseille :	22.000 euros
Ventes de services :	11.849 euros
MPM :	10.000 euros
Département des Bouches-du-Rhône :	10.000 euros
Union Européenne :	5.309 euros
Compagnies consulaires :	3.600 euros

Il est proposé au Conseil de Communauté de participer, au titre de l'année 2008, à l'ensemble des opérations engagées par la Chambre Syndicale de l'Habillement pour l'animation du « SPL Professions Mode » pour un montant de 10 000 euros dont les modalités de versement sont définies dans une convention de partenariat soumise à l'approbation du Bureau de la Communauté.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la stratégie du « SPL Professions Mode » repose sur le contexte spécifique de l'industrie de la mode et que, face à un cadre stratégique mondial marqué par un saut qualitatif dans la globalisation, il s'agit de renforcer l'originalité et la valeur ajoutée des produits, la santé paradoxale de l'industrie marseillaise de l'habillement (une croissance atypique au regard des résultats nationaux) tient à cette capacité à avoir des marques et des produits se situant dans cette dynamique.
- Que la capacité à occuper une position clé dans les flux d'échanges au sein de la filière textile-habillement tient dans l'offre de services facteur clé qui assemble les différents maillons de la valeur ajoutée notamment en construisant une plate-forme de services.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour un montant de 10 000 euros à l'action d'animation du « SPL Professions Mode », portée par la Chambre Syndicale de l'Habillement.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
Article 6743 « Participations exceptionnelles de fonctionnement » - Fonction : 90 – Sous Politique : B 320.

Le 1^{er} Vice-Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Pierre DJIANE

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI